

QU'EST-CE QU'UN P.L.U. ?

- Un **document stratégique** qui fixe les **orientations d'évolutions d'urbanisme à l'échelle de la commune pour 10 ans.**
- Un **document réglementaire** qui **encadre l'instruction des autorisations d'urbanisme** (permis de construire, de démolir, lotissement,...).

QUI GÈRE ET QUI PARTICIPE ?

- **Gestion : L'initiative et la responsabilité sont à la charge de la commune** avec l'aide d'un **cabinet d'études** pour l'assistance technique.
- **Participation : Des partenaires institutionnels sont associés :**
=> État, Région, Département, Chambre d'Agriculture, ...

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA PROCÉDURE :

- La procédure de déclaration de projet est une procédure permettant de déclarer d'intérêt général une action ou une opération d'aménagement.
- L'objectif de la procédure est la création d'une zone mixte (habitat et commerces) au sein d'une zone antérieurement à vocation économique au PLU opposable située entre la RD917 et la RD51.
- Il est donc nécessaire d'adapter les pièces du PLU concernées afin de permettre la réalisation de ce projet.

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS PRÉVUES DU P.L.U. ?

Les évolutions attendues par la présente procédure concernent les pièces suivantes :

- **L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)**

=> Modifications des prescriptions et recommandations sur le secteur concerné par la procédure

- **Le zonage**

=> Modification graphique du règlement applicable sur le secteur concerné par la procédure

- **Le règlement**

=> Modification des règles applicables sur le secteur concerné par la procédure

- **Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**

=> Modification de la stratégie communale d'évolution du territoire

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ?

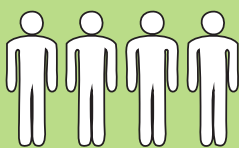
 Etape en cours



PRESCRIPTION



MISE EN COMPATIBILITÉ
DU P.L.U.



CONSULTATION DE L'AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE



EXAMEN CONJOINT



ENQUÊTE PUBLIQUE



APPROBATION



QUELLES SONT LES MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC ?

POUR APPORTER DES REMARQUES, LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER SERONT À DISPOSITION AVEC UN REGISTRE AU SEIN DE LA MAIRIE ET DU SITE INTERNET COMMUNAL.